

Image not found or type unknown



Caution location saisonnière

Par **nadjic**, le **21/08/2010** à **17:42**

Bonjour,
Nous sommes propriétaire d'une location saisonnière en corse... Nos derniers locataires ont endommagé la robinetterie de la douche et de bla baignoire. J'aimerais savoir dans quel délais je peux leurs signifier les dommages - comment leurs déduire de la caution les frais de réparations engagés...etc
D'avance merci, Cordialement.
Nadège COSSARD

Par **mimi493**, le **21/08/2010** à **17:45**

Avez vous un état de lieux d'entrée et de sortie pour prouver les dégradations ?